

**Conseil Communautaire du 13 mars 2018**  
19 H 00– Aigrefeuille-sur-Maine

**PROCÈS-VERBAL**

Nombre de délégués en exercice : 50

Nombre de délégués votants : 49 (puis 48)

Présents : 47 (puis 46)

COMMUNES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES		
<b>AIGREFEUILLE-SUR-MAINE</b>	M. Jean-Guy CORNU	M. Philippe JUVIN	Mme Danielle PICAUD
<b>BOUSSAY</b>	M. Gérard ESNAULT	M. Sébastien CHAMBRAGNE	Mme Véronique NEAU-REDOIS
<b>CHÂTEAU-THÉBAUD</b>	M. Jean-Paul LOYER	Mme Jacqueline LEVESQUE	
<b>CLISSON</b>	M. Xavier BONNET M. Franck NICOLON	M. Antoine CATANANTI M. Benoist PAYEN	Mme Laurence LUNEAU Mme Alexia PIROIS
<b>GÉTIGNÉ</b>	M. François GUILLOT	Mme Karine GUIMBRETIERE	M. Michel PICHERIT
<b>GORGES</b>	M. Claude CESBRON Mme Séverine PROTOIS-MENU	M. Patrice LECHAPPE	M. Didier MEYER
<b>HAUTE-GOULAINÉ</b>	Mme Marcelle CHAPEAU Mme Suzanne DESFORGES	M. Jean-Yves COLAS Mme Josette SCOUARNEC	M. Fabien DECOURT
<b>LA HAYE-FOUASSIÈRE</b>	M. Jean-Pierre BOUILLANT M. Vincent MAGRE (jusqu'au point n°13)	M. Jean-Claude DOLLET	Mme Agnès PARAGOT
<b>LA PLANCHE</b>	M. Jean-Paul RICHARD	M. Bernard HERVOUET	
<b>MAISDON-SUR-SÈVRE</b>	M. Aymar RIVALLIN	M. Pascal BROCHARD	Mme Stéphanie SOURISSEAU
<b>MONNIÈRES</b>	M. Benoit COUTEAU	Mme Marie-Jeanne CAILLE	
<b>REMOUILLÉ</b>	M. Jérôme LETOURNEAU		
<b>ST-FIACRE-SUR-MAINE</b>	M. Joël BASQUIN	Mme Danièle GADAIS	
<b>ST-HILAIRE-DE-CLISSON</b>	Mme Martine LEGEAI	M. Denis THIBAUD	
<b>ST-LUMINE-DE-CLISSON</b>	Mme Janik RIVIERE	M. Patrick PICARD	
<b>VIEILLEVIGNE</b>	Mme Nelly SORIN	M. Daniel BONNET	Mme Armelle ROYER

Excusés : M. Alain BLAISE qui a donné procuration à Jacqueline Levesque, M. Vincent MAGRE (à partir du point n°14), Mme Sonia BERNABE qui a donné procuration à Jérôme Letourneau et M. Michel BATARD (décédé).

M. Jean-Guy CORNU, Maire d'Aigrefeuille-sur-Maine, accueille les membres du Conseil.

Madame Nelly SORIN, Présidente, ouvre la séance et procède à l'appel. Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame la Présidente aborde l'ordre du jour.

Le Conseil Communautaire désigne M. Jean-Guy CORNU pour être secrétaire de cette séance.

Tout d'abord, Madame la Présidente invite l'Assemblée à observer une minute de silence, en hommage à M. Michel BATARD, conseiller communautaire de Vieillevigne, décédé ces derniers jours.

Madame La Présidente soumet à l'approbation du conseil communautaire le procès-verbal du conseil communautaire du 20 février 2018.

M. Antoine CATANANTI demande que soit ajoutée au Procès-verbal du conseil communautaire du 20 février 2018 son intervention au sujet de l'avenant 2 au contrat de MOE du projet de séchoir du Liveau. Le procès-verbal est en conséquence ainsi modifié : « Monsieur CATANANTI s'interroge sur la raison pour laquelle cette délibération n'a pas été prise au moment du vote arrêtant l'enveloppe travaux ».

M. Jean-Paul LOYER lui répond qu'en juillet 2017 au moment du vote de l'enveloppe travaux, l'incidence sur les frais de Maîtrise d'œuvre n'avait pas été mesurée."

Tout d'abord, Madame la Présidente propose de débattre ce soir sur l'évolution des taux de Cotisation foncière des entreprises et des taux des taxes ménages pour 2018 mais de reporter le vote au prochain Conseil communautaire, dans l'attente d'une confirmation d'une bonne nouvelle concernant la dotation d'intercommunalité, ce que l'Assemblée accepte.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### FINANCES

#### ↳ Attribution des subventions 2018 aux associations

M. François GUILLOT, Vice-Président délégué aux Finances, présente à l'Assemblée la nouvelle politique communautaire de soutien aux associations applicable à compter de 2018. Puis, il présente les différentes demandes de subventions qui ont été adressées par des associations pour 2018.

Mme Laurence LUNEAU demande si pour l'attribution de ces subventions une concertation a eu lieu avec les communes afin d'avoir une coordination. Madame la Présidente lui répond qu'il n'y a pas eu de concertation cette année mais c'est une idée qui pourrait être développée.

M. Aymar RIVALLIN explique que cette année les consignes de la commission finances ont été respectées. L'année prochaine, il y aura sans doute de nouveaux critères. A l'exception des Arts graphiques et du Hellfest, la subvention des associations reviendra peut-être aux communes d'origine car certaines communes sont en dehors des financements.

Mme Laurence LUNEAU note quelques incohérences dans l'attribution de certaines subventions, c'est pourquoi une concertation avec les communes lui apparaît intéressante afin d'avoir une cohérence commune – EPCI.

M. Xavier BONNET demande également à ce qu'à l'avenir un échange entre les services de l'agglomération et les services des communes ait lieu.

M. Vincent MAGRE aurait souhaité connaître les critères d'attribution, ce qui aurait permis de comprendre les choix qui ont été faits. La structure Femmes en détresse ne perçoit aucune subvention ce qui semble étonnant. Il souhaite également connaître la spécificité de l'association les Arts graphiques, ne doit-elle pas être traitée comme les autres associations ?

M. Franck NICOLON demande qu'un budget soit préservé pour les associations qui rayonnent sur le territoire de la communauté d'agglomération. Concernant certains choix, il s'étonne que l'association La Récupérette ne bénéficie d'aucun soutien alors qu'il s'agit d'une association en grande difficulté qui travaille en complémentarité avec le service déchets. Ses difficultés proviennent notamment de la suppression des emplois aidés. Or, certains financements seront conditionnés au soutien de la communauté d'agglomération. C'est le cas notamment de la CAF.

Concernant l'école de musique, il prend note du versement d'une subvention de 20 000 € en attendant un montage définitif afin d'harmoniser la politique sur l'ensemble du territoire.

Enfin, concernant la subvention au Cercle celtique qui fête ses 60 ans cette année, il s'agit d'un cercle qui fait rayonner notre communauté d'agglomération. En conséquence, il ne comprend pas ce chiffre sur un événement exceptionnel.

Madame la Présidente explique que les critères ont été fixés par chaque commission. D'une manière générale, il a été choisi de se concentrer sur les associations qui ont un lien avec ses compétences propres. Concernant l'association « la Récupérette », elle informe avoir reçu les personnes de l'association avec Gérard ESNAULT. Or, il s'agissait non pas de mettre en place une aide ponctuelle mais un accompagnement sur le long avec la CAF, extrêmement compliqué à mettre en œuvre.

Sur les écoles de musique M. Aymar RIVALLIN se dit d'accord avec Monsieur NICOLON pour mener une politique plus ambitieuse. Il conviendra de mettre en place une enveloppe beaucoup plus importante pour apporter une aide identique à celle apportée à l'association Sol en vignes. Pour cela, il faut que les associations soient à l'unisson dans leur enseignement musical et travaillent sur la formation des enseignants afin de pouvoir bénéficier des subventions de musique et danse du Département. Il faut fédérer les 6 écoles de musique du territoire.

Concernant les Arts graphiques, l'ex. Communauté de communes de la Vallée de Clisson avait défini comme 3<sup>ème</sup> pôle touristique majeur le séchoir du Liveau, le Bois de buis et l'activité au sein du Moulin du Liveau. L'association était donc une association que l'on s'était engagé à soutenir dans l'attente de la mise en valeur totale du site. Pour ce qui concerne l'utilisation du séchoir du liveau, un travail se fait pour y installer une activité. M. Benoist PAYEN en charge du groupe de travail a reçu quelques propositions mais il est encore trop tôt pour vous en parler.

Concernant le tourisme, la subvention versée aux Italiennes vient en alternance avec celle versée au Médiévales.

Il n'a rien été attribué aux Amis de saint fiacre car il s'agissait d'une demande de subvention d'investissement pour un bien qui n'est pas acquis.

Madame la Présidente rappelle que les moyens sont aujourd'hui contraints.

M. Patrick PICARD explique que pour la commission jeunesse les choix se sont portés sur des associations en lien avec la politique jeunesse et démarche santé que l'agglomération porte désormais sur l'ensemble de son territoire.

- Planning familial : soutien de l'ARS sur une durée de 5 ans pour permettre d'organiser une permanence délocalisée sur le territoire. L'aide étant échue, il est proposé de revaloriser le soutien de la communauté d'agglomération.

- Pour la Maison des adolescents, il s'agit d'un groupement d'intérêt public dont le financement de base n'est pas suffisant pour aller sur tous les territoires donc il est demandé un financement des EPCI.

Le financement de ces structures qui participent à la politique jeunesse et démarche santé nous est apparu comme une priorité.

M. Benoît COUTEAU souhaite au préalable faire une observation de forme : une colonne avec les montants attribués l'année précédente. Concernant l'association La Récupérette, il regrette qu'il n'y ait pas de subventionnement

Mme Alexia PIROIS trouve nécessaire, concernant les subventions aux écoles de musique, d'avoir rapidement une cohérence. Par ailleurs, concernant l'association Femmes en détresse, l'association a fait une demande raisonnable, elle regrette que cette demande ne reçoive pas une aide de l'agglomération.

Madame la Présidente explique que la compétence sociale est à l'échelle de la commune c'est pourquoi l'agglomération n'a pas souhaité participer.

Mme Alexia PIROIS demande que l'on fasse une dérogation à la règle.

M. Franck NICOLON estime que les compétences peuvent être une bonne excuse. On peut estimer qu'une aide versée à l'association Femmes en détresse entre dans le cadre des actions de prévention.

Au sujet de la subvention aux Arts graphiques, il n'est pas opposé au soutien du site du Liveau mais, sans connaître les échéances pour que ce site se développe comme il se doit et avec l'aide à l'association qui doit en conséquence perdurer, il estime nécessaire d'interroger la gestion de cette association notamment concernant les charges de personnels qui ont fortement augmenté.

Concernant la mise en place d'une coordination entre les communes et l'intercommunalité, il estime que l'intercommunalité n'est pas que l'extension des communes, il peut y avoir des choix totalement différents.

Madame la Présidente dit avoir pris bonne note des remarques mais explique qu'il y a des choix à faire.

M. Jean-Claude DOLLET estime que concernant la diminution des aides au CLIC Villes Vill'âges, c'est la même demande que l'année passée. Il s'agit d'une réduction mineure, mais elle n'est pas un bon signe je ne comprends pas la signification de cela.

Madame la Présidente explique que contrairement à ce qui se passait sur les années antérieures, les mêmes critères de population entre les deux CLICS ont été retenus.

M. Vincent MAGRE souhaite appuyer la demande de Madame PIROIS concernant Femmes en détresse, la question des compétences n'étant pas probante. En effet, concernant la Classic Loire-Atlantique, on n'a pas la compétence.

M. Jean-Pierre BOUILLANT rappelle qu'un des critères était l'intérêt communautaire de l'association. Or, la Classic est un événement qui rayonne sur l'EPCI.

M. François GUILLOT rappelle que la volonté était bien que chaque commission thématique s'implique. La commission finances ne devait pas être là pour faire des arbitrages, mais il fallait limiter l'enveloppe. La commission finances ne pouvait pas être l'ultime arbitre.

M. Xavier CATANANTI sollicite la bienveillance de la Présidente et des membres de l'Assemblée pour qu'on fasse une entorse aux décisions des commissions thématiques et demande qu'une subvention soit accordée à l'association Femmes en détresse. Il estime que la subvention accordée pourrait même, pour ce type d'action, allée au-delà de la demande formulée par l'association.

Madame la Présidente propose d'ajouter la somme de 250 € pour Femmes en détresse.

Conformément à la réglementation, les associations fourniront leurs comptes annuels de l'exercice écoulé.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 46 voix pour et 3 abstentions, attribue les subventions suivantes pour l'année 2018 :

	Soutien financier	Mise à disposition d'équipements ou soutien logistique
<b>Administration générale (020 0)</b>		
Amicale laïque Château-Thébaud (Raid Nature Caffino)	1 000,00 €	
Association Classic Loire-Atlantique	8 000,00 €	
Femmes en détresse	250,00 €	
Association Smmart Cross		Terrain Mortiers
Les Restos du cœur		Véhicule
Les Amoureux du Désert		Local
<b>Total Administration générale</b>	<b>9 250,00 €</b>	
<b>Incendie et Secours (113 0)</b>		
Amicale des sapeurs pompiers d'Aigrefeuille-sur-Maine	1 077,07 €	
Amicale des sapeurs pompiers de Boussay	709,29 €	
Amicale des sapeurs pompiers de Château-Thébaud	735,56 €	
Amicale des Sapeurs pompiers de Clisson	1 444,85 €	
Amicale des Sapeurs pompiers de La Planche	814,37 €	
Amicale des Sapeurs pompiers de Vieillevigne	656,75 €	
<b>Total Incendie et secours</b>	<b>5 437,89 €</b>	
<b>Culture (33 0 et 33 5)</b>		
Ecole de musique Sol en Vigne	82 600,00 €	Quatrain (valeur : 42 018€)
Associations des écoles de musique de l'ex. Vallée de Clisson : aide financière à l'intervention en milieu scolaire	20 000 € (montant plafond)	
FestivArts production	722,00 €	
Müzi-kä	560,00 €	
Cercle celtique Olivier de Clisson	373,00 €	
SoundFest Production	224,00 €	
Spectacle Vivant de la Vallée de Clisson	597,00 €	Mise à disposition abribus gare Nantes
Collectif TEDLA	423,00 €	
<b>Total Culture</b>	<b>105 499,00 €</b>	
<b>Famille (63 0)</b>		
Ecole des parents et des éducateurs	1 520,00 €	
Planning familial	6 500,00 €	
Maison des Adolescents de Loire-Atlantique	14 230,00 €	
CLIC Vallée de Clisson	25 780,26 €	Loyer (valeur : 4 930 €)
CLIC Villes Villâges	10 040,10 €	
<b>Total Famille</b>	<b>58 070,36 €</b>	
<b>Développement économique (90 0)</b>		
Soutien aux événementiels de la filière viticole :		
- Les Vignerons de la Vallée de Clisson	2 300,00 €	
Initiative Loire Atlantique Sud (ILAS)	6 550,00 €	
Associations des commerçants et artisans du territoire de Clisson sèvre et maine Agglo	4 000,00 €	
<b>Total Développement économique</b>	<b>12 850,00 €</b>	
<b>Tourisme (95 0)</b>		
Les Italiennes	1 400,00 €	
Comité départemental de canoë-kayak 44	1 900,00 €	
<b>Total Tourisme</b>	<b>3 300,00 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>194 407,25 €</b>	

De plus, le Conseil communautaire :

- attribue une participation au fonctionnement de la Mission locale du Vignoble Nantais à hauteur de 72 095,40 € en 2018.
- approuve la mise à disposition à l'association HELLFEST PRODUCTION des équipements et des prestations nécessaires à la collecte et la valorisation des déchets produits à l'occasion de l'édition 2018 du festival « Hellfest », prises en charge par la Communauté d'agglomération dans la limite d'un plafond fixé à 20 000 €, le solde étant refacturé à Hellfest Productions.

Le Conseil communautaire autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions d'objectifs et les conventions de partenariat correspondantes avec les associations.

## ↳ Budget principal et budgets annexes : vote des comptes de gestion 2017

M. Joël BASQUIN, Vice-Président délégué aux Finances, présente au Conseil communautaire les comptes de gestion établis par Monsieur le Trésorier au titre de l'exercice 2017 pour le budget principal et les budgets annexes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 47 voix pour et 2 abstentions, approuve les comptes de gestion 2017 suivants :

### Budget « Déchets et assimilés »

Excédent de fonctionnement (reports 2016 inclus) 1 055 686,68 €  
Excédent d'investissement (reports 2016 inclus) ..... 1 516 590,72 €  
**Excédent global 2017 ..... 2 572 277,40 €**

### Budget « SPANC »

Excédent de fonctionnement (reports 2016 inclus) 101 090,18 €  
Excédent d'investissement (reports 2016 inclus) ..... 36 061,00 €  
**Excédent global 2017 ..... 137 151,18 €**

### Budget « Camping du Moulin »

Déficit de fonctionnement (reports 2016 inclus) ..... - 6 006,54 €  
Excédent d'investissement (reports 2016 inclus) ..... 90 362,87 €  
**Excédent global 2017 ..... 84 356,33 €**

### Budget « Syndicat de transport d'Aigrefeuille-sur-Maine »

Excédent de fonctionnement (reports 2016 inclus) 142 783,90 €  
Excédent d'investissement (reports 2016 inclus) ..... 14 596,94 €  
**Excédent global 2017 ..... 157 380,84 €**

### Budget « Syndicat de transport de Clisson »

Excédent de fonctionnement (reports 2016 inclus) 425 295,50 €  
Excédent d'investissement (reports 2016 inclus) ..... 16 896,29 €  
**Excédent global 2017 ..... 442 191,79 €**

### Budget « Transport et mobilité »

Excédent de fonctionnement (reports 2016 inclus) 192 623,11 €  
Excédent d'investissement (reports 2016 inclus) ..... 2 286,74 €  
**Excédent global 2017 ..... 194 909,85 €**

### Budget annexe « Zones d'activités »

Excédent de fonctionnement (reports 2016 inclus) 790 405,61 €  
Déficit d'investissement (reports 2016 inclus) ..... - 2 911 702,90 €  
**Déficit global 2017 ..... - 2 121 297,29 €**

### Budget annexe « Immobilier d'entreprises »

Déficit de fonctionnement (reports 2016 inclus) ..... - 16 398,12 €  
Excédent d'investissement (reports 2016 inclus) ..... 408 878,49 €  
**Excédent global 2017 ..... 392 480,37 €**

### Budget annexe « Espace culturel »

Excédent de fonctionnement (reports 2016 inclus)	16 568,66 €
Excédent d'investissement (reports 2016 inclus) .....	694 032,57 €
<b>Excédent global 2017 .....</b>	<b>710 601,23 €</b>

### Budget annexe « Equipements aquatiques »

Déficit de fonctionnement (reports 2016 inclus).....	- 86 917,54 €
Excédent d'investissement (reports 2016 inclus).....	139 372,66 €
<b>Excédent global 2017 .....</b>	<b>52 455,12 €</b>

### Budget principal

Excédent de fonctionnement (reports 2016 inclus)	5 382 676,02 €
Excédent d'investissement (reports 2016 inclus).....	1 385 377,67 €
<b>Excédent global 2017 .....</b>	<b>6 768 053,69 €</b>

## ↳ Budget principal et budgets annexes : vote des comptes administratifs 2017

Madame Nelly SORIN, Présidente, n'est pas présente et ne prend donc pas part au débat.

M. Joël BASQUIN, Vice-Président délégué aux Finances, présente les résultats du compte administratif 2017 pour le budget principal et les budgets annexes.

Monsieur Vincent MAGRE souhaite poser trois questions :

- Concernant l'écart entre le Budget primitif et le Compte administratif, cela ne signifie-t-il pas que l'on a surdimensionné les budgets ?
- Concernant le Budget équipement aquatique, pourquoi la subvention d'équilibre n'a-t-elle pas été entièrement attribuée, ce qui aurait permis de diminuer le déficit
- Enfin, concernant le Quatrain, avec l'excédent d'investissement, n'existerait-il pas un moyen de diminuer la subvention d'équilibre ?

M. François GUILLOT reconnaît qu'il y a eu surdimensionnement pour 2018. Concernant l'équipement aquatique, il s'agit d'une erreur liée à un rattachement non anticipé.

Concernant le taux d'exécution des crédits d'investissement, M. Joël BASQUIN dit qu'il sera nécessaire de décaler certains projets si on n'est pas capable de l'assumer ensuite.

Enfin, pour l'Espace culturel, c'est une remarque pertinente. Il existe une possibilité de réinjecter l'excédent d'investissement en fonctionnement et ainsi diminuer la subvention d'équilibre. Cette possibilité est cependant soumise à l'autorisation du Ministère des finances. Il souhaite en conséquence qu'un courrier en ce sens soit adressé au Ministère.

M. Franck NICOLON note que le taux d'épargne brut à 13% nous permet de nous montrer plutôt optimistes mais on ne doit pas oublier que l'on a voté des investissements importants. Or, nous ne disposons pas de projection en fonctionnement pour tous nos nouveaux investissements (nouvel équipement aquatique) ou nos nouveaux services (ADS). Il faut également prendre en compte l'exercice de nouvelles compétences telles que GEMAPI, école de musique, les services jeunesse et enfance, le PCAET qui impliqueront des coûts de fonctionnement. Après 2020, il estime que la communauté d'agglomération n'aura plus la capacité à prendre des nouvelles compétences.

En investissement, le coût du siège communautaire est en forte augmentation, de même pour le centre aquatique, nous chauffons également une maison vide, la propriété fresnot.

Ceci doit nous amener à prendre des décisions et à réaliser une projection à 5 ans des coûts de fonctionnement induits de ces investissements.

M. Jean-Pierre BOUILLANT rappelle qu'il s'agit de voter le compte administratif.

M. Joël BASQUIN relève que ce sont des questions qui ont été posées au niveau du Débat d'orientation budgétaire. Il est nécessaire que la communauté d'Agglomération puisse assurer de l'autofinancement par le biais de la section de fonctionnement. Sur une vision prospective, la commission a examiné une projection jusqu'en 2022, mais il y a des données que nous n'avons pas intégrées telles que la réflexion sur la compétence enfance ou son réseau de bibliothèque. Il avait donc fait part de son inquiétude lors du DOB mais avec une vision prudente en termes de recettes. Aujourd'hui, il semblerait que l'on puisse avoir une dotation d'intercommunalité plus importante que celle initialement prévue.

Les investissements inscrits au PPI vont impacter par le biais de l'emprunt la section de fonctionnement. Si on veut assumer nos choix il sera sans doute nécessaire d'actionner le levier fiscal.

M. Jean-Paul LOYER estime que l'on sort du simple débat sur le vote du Compte Administratif et trouve en conséquence désagréable qu'il ait lieu en l'absence de la Présidente.

M. Jean-Pierre BOUILLANT rejoint Monsieur LOYER sur ce point et demande que l'on procède au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré en l'absence de Madame la Présidente, à la majorité de 45 voix pour et 3 abstentions, approuve les comptes administratifs 2017 suivants :

#### **Budget « Déchets et assimilés »**

Excédent de fonctionnement (reports 2016 inclus) .....	1 055 686,68 €
Excédent d'investissement (reports 2016 inclus) .....	1 516 590,72 €
<b>Excédent global 2017 .....</b>	<b>2 572 277,40 €</b>
Restes à réaliser reportés en 2018 .....	- 430 739,50 €
<b>Excédent global (restes à réaliser inclus) .....</b>	<b>2 141 537,90 €</b>

#### **Budget « SPANC »**

Excédent de fonctionnement (reports 2016 inclus)	101 090,18 €
Excédent d'investissement (reports 2016 inclus) .....	36 061,00 €
<b>Excédent global 2017 .....</b>	<b>137 151,18 €</b>
Restes à réaliser reportés en 2018 .....	- 24 739,54 €
<b>Excédent global (restes à réaliser inclus) .....</b>	<b>112 411,64 €</b>

#### **Budget « Camping du Moulin »**

Déficit de fonctionnement (reports 2016 inclus) ....	- 6 006,54 €
Excédent d'investissement (reports 2016 inclus) .....	90 362,87 €
<b>Excédent global 2017 .....</b>	<b>84 356,33 €</b>
Restes à réaliser reportés en 2018 .....	0,00 €
<b>Excédent global (restes à réaliser inclus) .....</b>	<b>84 356,33 €</b>

#### **Budget « Syndicat de transport d'Aigrefeuille-sur-Maine »**

Excédent de fonctionnement (reports 2016 inclus)	142 783,90 €
Excédent d'investissement (reports 2016 inclus) .....	14 596,94 €
<b>Excédent global 2017 .....</b>	<b>157 380,84 €</b>
Restes à réaliser reportés en 2018 .....	0,00 €

**Excédent global (restes à réaliser inclus) .....**157 380,84 €

#### **Budget « Syndicat de transport de Clisson »**

Excédent de fonctionnement (reports 2016 inclus)	425 295,50 €
Excédent d'investissement (reports 2016 inclus) .....	16 896,29 €
<b>Excédent global 2017 .....</b>	<b>442 191,79 €</b>
Restes à réaliser reportés en 2018 .....	0,00 €
<b>Excédent global (restes à réaliser inclus) .....</b>	<b>442 191,79 €</b>

### Budget « Transport et mobilité »

Excédent de fonctionnement (reports 2016 inclus)	192 623,11 €
Excédent d'investissement (reports 2016 inclus) .....	2 286,74 €
<b>Excédent global 2017 .....</b>	<b>194 909,85 €</b>
Restes à réaliser reportés en 2018 .....	0,00 €
<b>Excédent global (restes à réaliser inclus) .....</b>	<b>194 909,85 €</b>

### Budget annexe « Zones d'activités »

Excédent de fonctionnement (reports 2016 inclus)	790 405,61 €
Déficit d'investissement (reports 2016 inclus) .....	- 2 911 702,90 €
<b>Déficit global 2017 .....</b>	<b>- 2 121 297,29 €</b>
Restes à réaliser reportés en 2018 .....	0,00 €
<b>Déficit global (restes à réaliser inclus) .....</b>	<b>- 2 121 297,29 €</b>

### Budget annexe « Immobilier d'entreprises »

Déficit de fonctionnement (reports 2016 inclus) ....	- 16 398,12 €
Excédent d'investissement (reports 2016 inclus) .....	408 878,49 €
<b>Excédent global 2017 .....</b>	<b>392 480,37 €</b>
Restes à réaliser reportés en 2018 .....	0,00 €
<b>Excédent global (restes à réaliser inclus) .....</b>	<b>392 480,37 €</b>

### Budget annexe « Espace culturel »

Excédent de fonctionnement (reports 2016 inclus)	16 568,66 €
Excédent d'investissement (reports 2016 inclus) .....	694 032,57 €
<b>Excédent global 2017 .....</b>	<b>710 601,23 €</b>
Restes à réaliser reportés en 2018 .....	- 9 160,00 €
<b>Excédent global (restes à réaliser inclus) .....</b>	<b>701 441,23 €</b>

### Budget annexe « Equipements aquatiques »

Déficit de fonctionnement (reports 2016 inclus) ....	- 86 917,54 €
Excédent d'investissement (reports 2016 inclus) .....	139 372,66 €
<b>Excédent global 2017 .....</b>	<b>52 455,12 €</b>
Restes à réaliser reportés en 2018 .....	- 216 853,69 €
<b>Déficit global (restes à réaliser inclus) .....</b>	<b>- 164 398,57 €</b>

### Budget principal

Excédent de fonctionnement (reports 2016 inclus)	5 382 676,02 €
Excédent d'investissement (reports 2016 inclus) .....	1 385 377,67 €
<b>Excédent global 2017 .....</b>	<b>6 768 053,69 €</b>
Restes à réaliser reportés en 2018 .....	616 391,43 €
<b>Excédent global (restes à réaliser inclus) .....</b>	<b>7 384 445,12 €</b>

## ↳ Bilan des cessions et acquisitions 2017

Madame la Présidente présente le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par Clisson Sèvre et Maine Agglo sur son territoire au cours de l'année 2017, ne comportant pas les biens relatifs aux parcs d'activités aménagés :

### Acquisitions :

- Acquisition le 28 septembre 2017 auprès de l'entreprise MC France, de l'ensemble foncier comprenant un ensemble de bâtiment à usage de bureau, deux bâtiments à usage de stockage, parking et espaces verts sur une assiette foncière de 16 735 m<sup>2</sup> cadastrée section AM 43,44,190,197,49,191,272, pour un montant de 850 000 € HT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 43 voix pour, 2 abstentions, et 4 voix contre, prend acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières de Clisson Sèvre et Maine Agglo pour l'année 2017.

## ↳ Vote des taux de cotisation foncière des entreprises pour 2018 et des taxes ménages pour 2018

Madame la Présidente explique que dans l'attente d'une confirmation d'une bonne nouvelle concernant la dotation d'intercommunalité, elle a souhaité reporter le vote sur la fiscalité mais maintenir le débat.

M. François GUILLOT expose que la Communauté d'Agglomération :

- a fait le choix d'harmoniser les compétences par le haut
- doit assumer de nouvelles compétences et nouvelles dépenses
- doit financer son PPI et les charges induites des projets d'équipement
- doit conforter le FPIC

Dans ce contexte, il semble indispensable d'actionner le levier fiscal avant la fin du mandat afin de laisser une situation financière saine en fin du mandat 2020 tout en continuant à développer des services à la population (jeunesse, piscine, etc.).

M. Joël BASQUIN rappelle le travail réalisé sur des hypothèses de travail, en vue de conforter la capacité d'autofinancement et de préserver un taux d'épargne nette de 10%. Il est ainsi apparu nécessaire d'augmenter l'épargne de 800 000 € à l'horizon 2020, en vue de préserver un taux d'épargne nette à 10%. Or, les simulations proposées permettent d'obtenir une CAF supplémentaire de seulement 464 000 €. On reste assez loin de l'objectif de 800 000 €.

M. Franck NICOLON souhaite savoir si d'autres leviers fiscaux sont envisagés (taxe GEMAPI ?). Il rappelle que d'autres compétences devront être assumées par la communauté d'agglomération, dans des proportions encore inconnues. Il ne s'oppose pas à des augmentations d'impôt, si elles sont justifiées pour financer de nouveaux services proposés à la population. Il propose de regarder en premier lieu les économies de fonctionnement, avant d'augmenter les impôts dès la première année après fusion.

Madame la Présidente rappelle que 2018 sera seulement la 2<sup>e</sup> année d'exercice de la communauté d'agglomération. L'année 2017 a donné lieu à l'installation de la communauté d'agglomération et à l'intégration des premières nouvelles compétences. Concernant les charges de fonctionnement, les pistes d'économies sur les charges de fonctionnement sont étudiées depuis plusieurs années.

M. Vincent MAGRE a relu le DOB 2017, et rappelle les propos de M. Guillot où il recommandait de faire preuve de prudence. Il estime nécessaire de faire une distinction entre la CFE et la TFB. En effet, si l'Agglomération montre des signes forts en termes d'investissement en faveur du monde économique (axe 2 du projet de territoire), cela ne lui semble pas être le cas pour les habitants assujettis aux taxes ménages, où seule la future piscine semble donner lieu à une augmentation anticipée des impôts.

M. François GUILLOT, malgré la volonté de maîtriser les dépenses, se rend bien compte qu'il est difficile de maintenir les bonnes volontés, les subventions aux associations en sont un exemple.

Chaque nouvelle compétence engendre de nouvelles dépenses (écoles de musique...). Le levier fiscal est un levier parmi d'autres. Il rappelle que dans le cadre du pacte financier et fiscal, il est prévu d'étudier le partage de la taxe d'aménagement.

La situation financière au 31/12/2017 est très bonne, mais la prospective montre que la situation va se dégrader. Il s'agit, en responsabilité, d'anticiper l'évolution de la capacité d'autofinancement de l'Agglomération afin de ne pas attendre d'être confrontée aux mêmes difficultés que certains territoires, qui ont dû augmenter brutalement les impôts ou renoncer l'exercice de certaines compétences facultatives.

## ↳ Budget principal et budgets annexes : affectation des résultats 2017

M. Joël BASQUIN, Vice-président délégué aux Finances, propose au Conseil communautaire l'affectation des résultats de l'exercice 2017 comme suit pour le Budget principal et les budgets annexes :

### Budget « Déchets et assimilés »

Compte tenu des éléments issus de la gestion 2017 :

Excédent de fonctionnement ..... 1 055 686,68 €  
Excédent d'investissement..... 1 516 590,72 €  
Déficit des restes à réaliser ..... - 430 739,50 €

**Excédent global ..... 2 141 537,90 €**

Il est proposé d'affecter comme suit les résultats 2017 :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (002).. 1 055 686,68 €  
Excédent d'investissement reporté (001).....1 516 590,72 €  
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)..... 0,00 €

### Budget « SPANC »

Compte tenu des éléments issus de la gestion 2017 :

Excédent de fonctionnement ..... 101 090,18 €  
Excédent d'investissement..... 36 061,00 €  
Déficit des restes à réaliser ..... - 24 739,54 €

**Excédent global ..... 112 411,64 €**

Il est proposé d'affecter comme suit les résultats 2017 :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (002)..... 101 090,18 €  
Excédent d'investissement reporté (001)..... 36 061,00 €  
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)..... 0,00 €

### Budget « Camping du Moulin »

Compte tenu des éléments issus de la gestion 2017 :

Déficit de fonctionnement ..... - 6 006,54 €  
Excédent d'investissement..... 90 362,87 €  
Restes à réaliser ..... 0,00 €

**Excédent global ..... 84 356,33 €**

Il est proposé d'affecter comme suit les résultats 2017 :

Déficit de fonctionnement antérieur reporté (002) ..... - 6 006,54 €  
Excédent d'investissement reporté (001)..... 90 362,87 €  
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)..... 0,00 €

### **Budget « Transport et mobilité »**

Compte tenu des éléments issus de la gestion 2017 :

Excédent de fonctionnement .....192 623,11 €  
Excédent d'investissement.....2 286,74 €  
Restes à réaliser ..... 0,00 €

**Excédent global .....194 909,85 €**

Il est proposé d'affecter comme suit les résultats 2017 :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (002)..... 192 623,11 €  
Excédent d'investissement reporté (001).....2 286,74 €  
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)..... 0,00 €

### **Budget « Syndicat de transport d'Aigrefeuille-sur-Maine »**

Compte tenu des éléments issus de la gestion 2017 :

Excédent de fonctionnement ..... 142 783,90 €  
Excédent d'investissement.....14 596,94€  
Restes à réaliser ..... 0,00 €

**Excédent global ..... 157 607,84 €**

Il est proposé d'affecter comme suit les résultats 2017 :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (002)..... 142 783,90 €  
Excédent d'investissement reporté (001)..... 14 596,94 €  
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)..... 0,00 €

### **Budget « Syndicat de transport de Clisson »**

Compte tenu des éléments issus de la gestion 2017 :

Excédent de fonctionnement ..... 425 295,50 €  
Excédent d'investissement.....16 896,29 €  
Restes à réaliser ..... 0,00 €

**Excédent global ..... 442 191,79 €**

Il est proposé d'affecter comme suit les résultats 2017 :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (002)..... 425 295,50 €  
Excédent d'investissement reporté (001).....16 896,29 €  
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)..... 0,00 €

**Budget annexe « Zones d'activités »**

Compte tenu des éléments issus de la gestion 2017 :

Excédent de fonctionnement ..... 790 405,51 €  
Déficit d'investissement ..... - 2 911 702,60 €  
Restes à réaliser ..... 0,00 €

**Déficit global ..... - 2 121 297,09 €**

Il est proposé d'affecter comme suit les résultats 2017 :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (002)..... 790 405,51 €  
Déficit d'investissement reporté (001) ..... - 2 911 702,60 €  
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068) ..... 0,00 €

**Budget annexe « Immobilier d'entreprises »**

Compte tenu des éléments issus de la gestion 2017 :

Déficit de fonctionnement ..... - 16 398,12 €  
Excédent d'investissement ..... 408 878,49 €  
Restes à réaliser ..... 0,00 €

**Excédent global ..... 392 480,37 €**

Il est proposé d'affecter comme suit les résultats 2017 :

Déficit de fonctionnement antérieur reporté (002) ..... - 16 398,12 €  
Excédent d'investissement reporté (001) ..... 408 878,49 €  
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068) ..... 0,00 €

**Budget annexe « Espace culturel »**

Compte tenu des éléments issus de la gestion 2017 :

Excédent de fonctionnement ..... 16 568,66 €  
Excédent d'investissement ..... 694 032,57 €  
Déficit des Restes à réaliser ..... - 9 160,00 €

**Excédent global ..... 701 441,23 €**

Il est proposé d'affecter comme suit les résultats 2017 :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (002) ..... 16 568,66 €  
Excédent d'investissement reporté (001) ..... 694 032,57 €  
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068) ..... 0,00 €

### **Budget annexe « Equipements aquatiques »**

Compte tenu des éléments issus de la gestion 2017 :

Déficit de fonctionnement ..... - 86 917,54 €  
Excédent d'investissement.....139 372,66 €  
Déficit des Restes à réaliser..... - 216 853,69 €

**Déficit global..... - 164 398,57 €**

Il est proposé d'affecter comme suit les résultats 2017 :

Déficit de fonctionnement antérieur reporté (002)..... - 86 917,54 €  
Excédent d'investissement reporté (001).....139 372,66 €  
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)..... 0,00 €

### **Budget principal**

Compte tenu des éléments issus de la gestion 2017 :

Excédent de fonctionnement .....5 382 676,02 €  
Excédent d'investissement.....1 385 377,67 €  
Excédent des Restes à réaliser..... 616 391,43 €

**Excédent global .....7 384 445,12€**

Il est proposé d'affecter comme suit les résultats 2017 :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (002).. 5 382 676,02 €  
Excédent d'investissement reporté (001)..... 1 385 377,67 €  
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)..... 0,00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2017 du Budget principal et des budgets annexes conformément à la répartition ci-dessus détaillée.

## **TOURISME**

### **↳ Approbation de la convention d'aide financière avec les Arts graphiques – période 2018-2020**

M. Aymar RIVALLIN, Vice-Président délégué au Tourisme et à la Culture, rappelle à l'Assemblée que Clisson Sèvre et Maine Agglo, dans la continuité du projet porté par la Communauté de communes de la Vallée de Clisson, soutient l'exploitation du moulin du Liveau par l'association « les Arts graphiques » depuis 2014, par le biais d'une convention de partenariat conclue jusqu'au 31 décembre 2017, avec le remboursement sur 2018 du solde de 5 000 € de l'avance octroyée par la collectivité.

L'activité de l'association Pour les Arts graphiques en Vallée de Clisson participe au développement touristique du territoire et la fréquentation est en augmentation constante depuis l'ouverture en 2014. Afin de faciliter le développement de leurs activités pédagogiques et de mémoire autour de la fabrication du papier, perpétuant ainsi la grande histoire papetière de la Sèvre Nantaise, il est proposé à l'Assemblée de poursuivre l'aide au développement pour la période 2018-2020.

- Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 41 voix pour et 8 abstentions, décide de :
- poursuivre l'aide au développement apportée par Clisson Sèvre et Maine Agglo à l'association Pour les Arts graphiques en Vallée de Clisson pour la période 2018-2020 à hauteur maximum de 76 301 € répartie de la manière suivante :
    - o Année 2018 : 28 167 €
    - o Année 2019 : 23 167 €
    - o Année 2020 : 24 967 €
  - renoncer au remboursement du solde de 5 000 € de l'avance consentie en 2012.

Il est précisé qu'en contrepartie, l'association Pour les Arts graphiques en Vallée de Clisson s'engage à poursuivre la mise en œuvre au moulin du Liveau du programme d'actions défini, en cohérence avec les orientations de politique publique.

Le Conseil communautaire approuve la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens correspondante avec l'association Pour les Arts graphiques en Vallée de Clisson, conclue du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020, et autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :

- signer ladite convention avec l'association Pour les Arts graphiques en Vallée de Clisson
- procéder au versement des subventions dans la limite des crédits inscrits annuellement au Budget.

### ↳ **Camping du Moulin à Clisson : approbation de la convention fixant les modalités d'intervention de l'Office de tourisme du Vignoble de Nantes dans l'accompagnement du développement du camping du Moulin pour l'année 2018**

M. Aymar RIVALLIN, Vice-Président délégué au Tourisme et à la Culture, rappelle à l'Assemblée que l'ex. Communauté de communes de la Vallée de Clisson, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 Clisson Sèvre et Maine Agglo, exploite en régie depuis juillet 2013 le camping du Moulin situé à Clisson. Le camping a fait l'objet d'une requalification en 2013 pour laquelle la CCVC a confié une mission d'assistance et d'accompagnement à l'Office de tourisme du Vignoble de Nantes (OTVN).

Par délibération communautaire du 6 juin 2017, le Conseil communautaire a approuvé une convention fixant les modalités d'intervention de l'Office de tourisme du Vignoble de Nantes dans l'accompagnement du développement du camping du Moulin, qui est arrivée à échéance.

Afin de poursuivre le développement de la fréquentation et des services du camping, il est proposé de poursuivre la mission d'assistance et d'accompagnement confiée à l'OTVN sur l'année 2018.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention fixant les modalités d'intervention de l'Office de tourisme du Vignoble de Nantes dans l'accompagnement du développement du camping du Moulin à Clisson, conclue du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Le coût de la prestation de l'Office de tourisme du Vignoble de Nantes pour cet accompagnement s'élève à 5 000 € sur l'année 2018, auquel s'ajoute la régularisation du coût supplémentaire de la prestation 2017 d'un montant de 2 150 €.

Le Conseil communautaire autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la présente convention avec l'Office de tourisme du Vignoble de Nantes.

## **AMENAGEMENT - MOBILITE**

### ↳ **Vote des tarifs des transports scolaires 2018-2019**

M. Xavier BONNET, Vice-président délégué à l'Aménagement du territoire et aux Mobilités, propose à l'Assemblée de fixer les tarifs des transports scolaires pour l'année scolaire 2018-2019. Dans un souci de transparence et de cohérence territoriale, il est proposé d'harmoniser les tarifs et le type de facturation sur les trois anciennes structures (ex. Communauté de communes Sèvre Maine et Goulaine, Syndicat des transports scolaires d'Aigrefeuille-sur-Maine et Syndicat des transports scolaires de Clisson).

M. Jean-Yves COLAS estime que, concernant l'excédent budgétaire, il faudra faire un retour aux familles. M. Xavier BONNET précise que sur ce sujet la commission a commencé à y réfléchir mais il existe des contraintes concernant la participation des familles et il faut que l'on préserve l'avenir dans un contexte où nous ne mesurons toujours pas pleinement l'évolution de cette compétence.

Madame la Présidente confirme que la question de l'excédent sera soumise à la réflexion de la commission.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs des transports scolaires pour l'année scolaire 2018-2019 comme suit :

Elève	Tarif annuel 2018-2019 € HT	Tarif annuel 2018- 2019 € TTC
Primaire Agglo et hors Agglo	109,09 € HT	120 € TTC
Primaire garde alternée sur 2 circuits (60 % du tarif normal)	65,45 € HT	72 € TTC
Primaire garde alternée sur 1 seul circuit (50 % du tarif normal)	54,54 € HT	60 € TTC
Collégien / Lycéen Agglo et hors Agglo	136,36 € HT	150 € TTC
Collégien / Lycéen garde alternée sur 2 circuits (60 % du tarif normal)	81,81 € HT	90 € TTC
Collégien / Lycéen garde alternée sur 1 seul circuit (50 % du tarif normal)	68,18 € HT	75 € TTC
Collégien / Lycéen Vendéen	159,09 € HT	175 € TTC
Elève interne Agglo et hors Agglo	113,63 € HT	125 € TTC
Combiné Lila Scolaire + TAN	261,82 € HT	288 € TTC
Pénalité en cas de retard de reconduction d'inscription	18,18 € HT	20 € TTC

Le Conseil communautaire approuve les principes suivants pour l'année scolaire 2018-2019 :

- Facturation au trimestre ;
- En cas de radiation en cours d'année, le principe acté est celui de « tout trimestre commencé est dû » ;
- En cas d'inscription en cours d'année, le principe acté est celui de « tout mois commencé est dû ».

## CYCLE DE L'EAU

### ↳ **Approbation de la modification des statuts du Syndicat mixte Loire et Goulaine**

M. Jean-Guy CORNU, Vice-Président délégué au Cycle de l'eau, rappelle à l'Assemblée que le Conseil communautaire, en séance du 23 janvier 2018, a approuvé les nouveaux statuts du Syndicat mixte Loire et Goulaine, et désigné les délégués pour représenter Clisson Sèvre et Maine Agglo au comité syndical du Syndicat mixte Loire et Goulaine au sein du collège A « GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ».

Afin de simplifier la gouvernance du syndicat et d'être en phase avec le fonctionnement des autres structures (EPTB de la Sèvre nantaise et Syndicat du bassin versant de Grandlieu) auprès desquelles la compétence GEMAPI a été transférée par la communauté d'agglomération, le Syndicat mixte Loire et Goulaine a décidé de supprimer le collège B et de modifier la rédaction relative à la compétence du collège A pour intégrer la mise en œuvre des actions du SAGE Estuaire de la Loire.

Clisson Sèvre et Maine Agglo adhère au Syndicat uniquement au titre du Collège A « GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) » et « « Mise en œuvre des actions du SAGE Estuaire de la Loire ».

Clisson Sèvre et Maine Agglo disposera de 3 sièges de titulaires et 1 siège de suppléant au sein du collège A du comité syndical du Syndicat.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de transférer au Syndicat mixte Loire et Goulaine les compétences relatives à la GEMAPI telles que définies dans les items 1, 2, 5 et 8 de l'article L5211-7 du Code de l'environnement, ainsi que la compétence relative « Animation et concertation » définie à l'item 12 de cet article :

« 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, »

« 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau, »

« 5° La défense contre les inondations et contre la mer »

« 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines. »

De plus, en matière d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (item 12° du I de l'article L.211-7 du Code de l'environnement), le Syndicat est compétent pour :

→ Mettre en œuvre à l'échelle du périmètre du syndicat les actions inscrites au SAGE

Le Conseil communautaire approuve les nouveaux statuts du Syndicat mixte Loire et Goulaine, et désigne les délégués suivants pour représenter Clisson Sèvre et Maine Agglo au comité syndical du Syndicat mixte Loire et Goulaine au sein du collège A « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) » et « Mise en œuvre des actions du SAGE Estuaire de la Loire » :

Délégués Titulaires	Délégué Suppléant
M. Jean-Guy CORNU (Aigrefeuille-sur-Maine)	Mme Françoise BELIN (Haute-Goulaine)
Mme Agnès PARAGOT (La Haye-Fouassière)	
M. Serge RENAUD (Haute-Goulaine)	

## PATRIMOINE

### ↳ **Approbation du programme et plan de financement pour la création du siège communautaire et la Maison de l'économie et du numérique et demande de subvention à la Région au titre du NCR 2015-2018**

M. Jean-Paul LOYER, Vice-Président délégué au Patrimoine, rappelle à l'Assemblée qu'une mission de diagnostics et étude de faisabilité chiffrée pour le projet de siège communautaire et Maison de l'économie, confiée au bureau d'études VERIFICA, s'est déroulée en 2017. Au stade faisabilité, le scénario « démolition – reconstruction » a été validé par le conseil communautaire en novembre 2017. Suite à la finalisation de l'étude de faisabilité, une synthèse du programme du Siège communautaire et de la Maison de l'économie a été présentée le 20 février 2018 en conseil communautaire.

L'opération sera menée en maîtrise d'ouvrage publique. Il est proposé d'approuver le programme et d'organiser un concours restreint d'architecture et d'ingénierie sur esquisse pour le choix de la Maîtrise d'oeuvre.

M. Franck NICOLON s'étonne que la communauté d'agglomération renonce à une démarche environnementale, s'agissant d'un bâtiment symbolique qui donne le ton et une certaine image de la collectivité. M. Jean-Paul LOYER explique que la collectivité a seulement renoncé à la certification mais n'a pas renoncé à une certaine qualité environnementale avec des normes qui sont assez proches de celles exigées par la certification HQE.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 38 voix pour, 4 abstentions, et 7 voix contre, approuve le programme général de l'opération et son enveloppe financière, à savoir :

#### Contenu de l'offre :

##### - Siège communautaire :

- Les surfaces utiles représentent 1 674 m<sup>2</sup> ;
- besoins actuellement estimés à environ 73 postes dont 7 postes d'appui ;
- 27 bureaux individuels et 21 bureaux collectifs (de 2 à 3 postes) – de 12 à 24 m<sup>2</sup> ;
- Espace de réunion modulable de 150 m<sup>2</sup>, espace qui sera mutualisé avec la Maison de l'économie.

- **Maison de l'économie :**
  - o Les surfaces utiles représentent 622 m<sup>2</sup> ;
  - o Pôle Pépinière – 8 bureaux de 12 à 18 m<sup>2</sup> avec combinaisons possibles ;
  - o Pôle Partenaires – Accueil des Chambres consulaires et autres prestataires de conseil aux entreprises en bureaux partagés ;
  - o Pôle de Télétravail – Plate-forme de 100 m<sup>2</sup> avec différentes ambiances de travail ;
  - o Pôle de services – Accueil, réunions, formations, web-conférence, reprographie.
- **Places de stationnement :** 92 places de stationnement (dont 5 PMR et 10 en rechargement électrique), une zone de stationnement moto et vélo.
- Le projet devra répondre à la réglementation thermique en vigueur au moment du dépôt de permis de construire. Clisson Sèvre et Maine Agglo ne souhaite pas obtenir la certification HQE Bâtiment mais demande une démarche soucieuse de l'environnement.

1/ Siège de la CdA		
Surface Utile		1 395
Circulations		279
<b>Surface utile</b>		<b>1 674</b>
Murs		335
<b>Surface totale</b>		<b>2 009</b>
Stationnements	67 places	1 675
Abords		2 338

  

2/ Maison de l'économie		
Surface Utile		518
Circulations		104
<b>Surface utile</b>		<b>622</b>
Murs		124
<b>Surface totale</b>		<b>746</b>
Stationnements	25 places	625
Abords		1 169

  

<b>Surface utile totale</b>	<b>2 296</b>
<b>Surface TOTALE de la construction</b>	<b>2 755</b>
<b>Surface totale parkings : 1 + 2- 92 places</b>	<b>2 300</b>
<b>Parcelle</b>	<b>6 850</b>

**Coût d'investissement :**

- Coût d'opération estimé à 5 650 000 € HT, comprenant l'acquisition de la partie destinée à l'opération (6 850 m<sup>2</sup>), les travaux et les frais et honoraires divers. L'enveloppe prévisionnelle travaux est de 4 270 000 € HT :
  - o 3 117 100 € pour le Siège communautaire
  - o 1 152 900 € pour la Maison de l'économie

HT	Opération globale	Maison de l'économie (27%)	Siège (73%)
<b>Acquisition (prorata 6 850 m<sup>2</sup>)</b>	352 996,00 €	95 308,92 €	257 687,08 €
<b>Désamiantage/Démolition</b>	340 000,00 €	91 800,00 €	248 200,00 €
<b>Construction</b>	3 930 000,00 €	1 061 100,00 €	2 868 900,00 €
<b>Frais, études, honoraires</b>	1 027 007,25 €	277 291,96 €	749 715,29 €
<b>Total</b>	<b>5 650 003,25 €</b>	<b>1 525 500,88 €</b>	<b>4 124 502,37 €</b>

- Les assurances dommage-ouvrages et tous risques chantier viendront s'ajouter au coût.

Le Conseil communautaire autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à lancer une consultation pour le choix du Maître d'œuvre par voie de concours, à signer le marché de l'attributaire et à passer tous les marchés annexes nécessaires à la bonne réalisation de l'opération (bureau de contrôle, SPS...).

Le Conseil communautaire approuve a composition du jury du concours restreint d'architecture et d'ingénierie sur esquisse comme suit :

- Membres de la CAO
- Personnes indépendantes :
  - o Un architecte du CAUE
  - o Un architecte du conseil de l'ordre des architectes
  - o Un économiste de la construction
  - o Un bureau d'études fluides

Le Conseil communautaire autorise Madame la Présidente, ou son représentant, :

- à nommer par arrêté les personnes indépendantes du jury de concours, à savoir un architecte du CAUE, un architecte du conseil de l'ordre des architectes, un économiste de la construction et un bureau d'études fluides, et à fixer le montant de l'indemnisation de ceux-ci
- à désigner les trois candidats retenus suite à l'avis motivé du jury de concours

Le Conseil communautaire décide d'attribuer une prime maximale de 18 788 € HT par équipe aux trois candidats admis à concourir, à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase de candidatures du concours restreint d'architecture et d'ingénierie, étant précisé que ce montant est déjà intégré dans le coût de l'opération.

Enfin, le Conseil communautaire autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès du Conseil régional des Pays de la Loire, au titre du Nouveau contrat régional 2015-2018, pour l'opération « création de la maison de l'économie et du numérique » suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Postes	Montant HT	Financement	Montant HT
Acquisition	95 308,92 €	Région (NCR 2015-2018)	550 000,00 €
Frais, études, honoraires	277 291,96 €	Autofinancement	975 500,88 €
Désamiantage / démolition	91 800,00 €		
Construction	1 061 100,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 525 500,88 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 525 500,88 €</b>

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **↳ Contrat de ruralité 2017-2020 : approbation des projets présentés pour 2018**

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que Clisson Sèvre et Maine Agglo a signé avec l'Etat un Contrat de ruralité pour la période 2017-2020. Le contrat de ruralité est un contrat cadre entre l'Etat et l'EPCI adossé à un projet de territoire.

Ce contrat de ruralité se décline ensuite en conventions annuelles de financement qui arrêteront officiellement les actions financées dans le cadre du contrat.

Au titre de l'année 2018, il est proposé de présenter les projets suivants pour le territoire :

Thématiques	Maître d'ouvrage	Opérations	Inscrites au contrat de ruralité	Coût prévisionnel d'opérations HT	Subvention demandée (25% du montant des travaux, plafonnée à 100 000 €)
Attractivité du territoire	Clisson Sèvre et Maine Agglo	Réalisation de deux ouvrages d'art dans le cadre du programme Voyage dans le Vignoble	OUI	1 093 849 €	100 000 €
Mobilités	Clisson Sèvre et Maine Agglo	Lancement d'une phase de la tranche 1 du schéma vélo communautaire	OUI	480 900 €	100 000 €
Attractivité du territoire	Maisdon-sur-Sèvre	Mise en sécurité de la base de loisirs de Pont Caffino	NON Demande d'inscription	175 081 €	38 250 €
Revitalisation des bourgs-centres et renforcement des centralités Renforcement des mobilités	St Lumine de Clisson	Requalification d'une voie structurante de centre bourg (rue de la Vendée)	NON Demande d'inscription	374 187 €	81 750 €
Attractivité du territoire Cohésion sociale Revitalisation des bourgs-centres et renforcement des centralités	Château-Thébaud	Requalification du quartier St-Thomas (rue du Prieuré)	NON Demande d'inscription	539 826 €	100 000 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 47 voix pour et 2 abstentions, approuve les projets présentés au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) « soutien à la ruralité » 2018, tels que listés ci-dessus, et autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

#### ↳ Demandes de subvention à la Préfecture de Loire-Atlantique au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2018

Madame la Présidente propose à l'Assemblée de solliciter les subventions auprès de l'Etat, au titre de la DSIL 2018 pour les volets « soutien à la ruralité » et « grandes priorités ».

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 47 voix pour et 1 abstention, autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter les subventions suivantes auprès de l'Etat au titre de la DSIL volet « soutien à la ruralité » 2018 :

##### PRIORITE 1

Réalisation de deux ouvrages d'art dans le cadre du programme Voyage dans le Vignoble, suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Postes	Montant HT	Financement	Montant HT
Etudes, frais de maîtrise d'œuvre	391 489 €	Europe (FEADER / programme Leader du Pays du Vignoble Nantais)	90 000 €
Travaux	702 360 €	Etat (TEPCV)	101 000 €
		Etat (DSIL ruralité 2018)	100 000 €
		Région	200 000 €
		Département (dispositif de soutien aux territoires)	100 000 €
		Commune de Gorges	100 000 €
		Commune de Château-Thébaud	100 000 €
		Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo	302 849 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 093 849 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 093 849 €</b>

→ Pour mémoire : le coût total du programme (incluant les dépenses déjà engagées en 2015 et 2016 par le Voyage à Nantes) est de 1 150 520 € HT.

### PRIORITE 2

Lancement d'une phase de la tranche 1 du schéma vélo communautaire, suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Postes	Montant HT	Financement	Montant HT
Etudes, frais de maîtrise d'œuvre	22 900 €	Etat :	
Création – revêtement	356 000 €	- TEPCV	92 360 €
Balisage	102 000 €	- DSIL ruralité 2018	100 000 €
		Région (NCR)	107 000 €
		Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo	181 540 €
<b>TOTAL</b>	<b>480 900 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>480 900 €</b>

Le Conseil communautaire autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL volet « grandes priorités » 2018 pour la « construction d'un équipement aquatique à Aigrefeuille-sur-Maine – phase 1 maîtrise d'œuvre », suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Postes	Montant HT	Financement	Montant HT
Maîtrise d'œuvre - missions ESQ APS APD PRO ACT	649 020 €	Etat (DSIL GP 2018)	200 000 €
		Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo	449 020 €
<b>TOTAL</b>	<b>649 020 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>649 020 €</b>

## DÉCISIONS DE MADAME LA PRÉSIDENTE DANS LE CADRE DE SES POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Madame la Présidente rend compte au Conseil Communautaire :

- qu'une convention relative à un accueil Jeunes a été signée avec la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), ANIMAJE et IFAC qui définit les conditions d'encadrement des jeunes de plus de 14 ans. La convention est valable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 août 2019.

- qu'une convention de partenariat a été signée avec le collège Saint-Gabriel à Haute-Goulaine et l'IFAC dans le but de sensibiliser les jeunes adolescents aux animations proposées par les espaces jeunes. Des activités sont prévues dans le cadre de ce partenariat de septembre 2017 à juin 2018.
- qu'une convention de partenariat a été signée avec le collège Andrée Chédid à Aigrefeuille-sur-Maine et l'IFAC dans le but de :
  - Sensibiliser les jeunes adolescents aux animations proposées par les espaces jeunes gérés par l'association Ifac ouest
  - Proposer une activité ludo-éducative extrascolaire au sein du collège
  - Proposer des ateliers CPS (compétences psycho-sociales) au sein du collège
  - Développer les relations de partenariat entre les espaces jeunes Ifac Ouest le collège
 Des activités sont prévues au cours de l'année scolaire 2017-2018.
- qu'un avenant n°1 au bail commercial pour les locaux du service ADS a été signé avec la SCI des Marais portant sur :
  - la location d'une surface complémentaire de 40 m<sup>2</sup> correspondant à l'étage (1 seul plateau) du bâtiment situé 17 rue de l'industrie – ZA du Haut-Coin à Aigrefeuille-sur-Maine à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018
  - la modification des modalités de règlement du loyer pour procéder à un paiement trimestriel et d'avance (et non plus un paiement mensuel et d'avance) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.
 Le loyer mensuel supplémentaire pour la surface complémentaire s'élève à 480 € HT, ce qui porte le montant total du loyer à 1 776 € HT par mois.
- que des aides financières pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif ont été
  - un foyer de Maisdon-sur-Sèvre pour un montant de 1 485 €
  - un foyer de Vieillevigne pour un montant de 2 238 €
  - un foyer de Boussay pour un montant de 1 717 €
- qu'un terrain à bâtir situé sur le parc d'activités de la Lande Saint Martin à Haute-Goulaine, parcelles cadastrées ZA 92p, ZA 93 et BS 48p, pour une superficie totale de 5 370 m<sup>2</sup> environ, a été vendu à une entreprise au prix de 28,34 € HT le m<sup>2</sup> et que la TVA sur marge s'ajoute à ce prix. La rédaction de l'acte notarié est confiée à l'Etude Dejoie et Fay à Vertou. L'ensemble des autres frais (notaire notamment) sera pris en charge par l'acquéreur.
- qu'un marché à procédure adaptée pour l'entretien des espaces verts communautaires des parcs d'activités communautaires a été conclu avec les entreprises suivantes, pour la durée totale du marché de 2 ans :
  - Lot n°1 (ZA de la Malvineuse à Monnières, ZA de la Lande St-Martin et Le Quatrain à Haute-Goulaine, ZA le Butay à Château-Thébaud) :  
Société BROSSEAU PAYSAGES pour un montant de 39 596,06 € HT
  - Lot n°2 (ZA du Haut-Coin à Aigrefeuille-sur-Maine, ZA du Petit Gast à La Planche, ZA de la Maine à Remouillé, ZA de Beausoleil à Vieillevigne) :  
Société EFFIVERT pour un montant de 33 850,14 € HT
  - Lot n°3 (ZA du Fromenteau et ZA du Bordage à Boussay, ZA de Tabari, PEM, ZA de Câlin à Clisson, ZA du Pré Neuf et Station tram-train à Gorges, ZA de Recouvrance, ZA du Fief du Parc et ZA de Toutes Joies à Gétigné, ZA de la Garnerie à Saint-Hilaire-de-Clisson) :  
Société BROSSEAU PAYSAGES pour un montant de 39 046,00 € HT
  - Lot n°4 (entretien des bassins d'orage des parcs d'activités) :  
Groupement d'ESAT (mandataire BIOCAT de Gétigné– ESAT de Legé – les IRIS de Saint-Julien-de-Concelles) pour un montant de 57 278,00 € HT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h18

La Présidente  
Nelly SORIN



[www.clissonsevremaine.fr](http://www.clissonsevremaine.fr)